

# 03

## Faciliter les démarches administratives avec le numérique

### Fiche technique

#### Secteurs

Tous secteurs

#### Public

Cette action de formation s'adresse aux  
Travailleurs/ouvriers exerçant  
au sein d'un ESAT.

#### Date limite d'inscription

15/01/2024

#### Lieux & dates

##### 📍 Groupe 1

##### Loire Atlantique

Les 6 & 7 fév. 2024

##### 📍 Groupe 2

##### Maine et Loire

Les 29 & 30 jan. 2024

##### 📍 Groupe 3

##### Mayenne ou Sarthe

Les 1er & 2 fév. 2024

##### 📍 Groupe 4

##### Vendée

Les 12 & 13 mars 2024

#### Interlocuteur Opcos Santé

Cécilia NICOLEAU

[cecilia.nicoleau@opco-sante.fr](mailto:cecilia.nicoleau@opco-sante.fr)

02 40 89 97 56

### Contexte

Depuis quelques années, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont devenues un véritable outil facilitateur d'accès aux droits. En ce sens, les pouvoirs publics y ont généralisé de nombreuses démarches : portail « service-public.fr » favorisant l'accès à la citoyenneté et aux prestations sociales et ont démultipliés des plateformes (Ameli, CAF,...)...

La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié l'accès à la formation dont le Compte Personnel de Formation (CPF), un dispositif qui depuis novembre 2019 est mobilisable en autonomie via : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Savoir maîtriser ces outils et adopter une attitude responsable face à eux constitue un atout pour les travailleurs en situation de handicap exerçant en ESAT.

Pour rappel, la Loi 2005-102 du 11 février 2005 indique : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Bien que leur maîtrise de l'informatique ait progressé, on constate malheureusement que pour de nombreux travailleurs, la mobilisation de leurs droits par internet reste insuffisante. Cela représente un frein à leur insertion professionnelle et sociale ainsi qu'à leur intégration à la vie citoyenne.

Il s'agit également de sensibiliser et mettre en garde contre les risques et de prévenir sur les dangers à l'utilisation des outils à disposition sur Internet : réseaux sociaux, chat, forum, détection de mail frauduleux et spams, paiement en ligne, etc. comme la protection contre les virus.

L'OPCO Santé souhaite proposer **aux travailleurs des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)** une formation qui contribuera au développement de l'insertion sociale et citoyenne des travailleurs en situation de handicap. Par une approche pragmatique et appropriative, elle leur donnera les moyens d'investir pleinement l'environnement numérique et d'accéder à leurs droits.

### Objectifs

Les méthodes pédagogiques employées viseront à la participation active, à l'adhésion des stagiaires et mobiliseront des activités pédagogiques diverses afin de varier l'apprentissage.

La formation devra permettre une transposition immédiate des acquis dans la structure d'accueil des stagiaires.

La remise d'un support pédagogique structuré et réellement adapté à la formation délivrée est demandée, sa retranscription en FALC est également recommandée...

### Prérequis

Cette action de formation nécessite une maîtrise minimum de l'informatique.

## Contenu

- ⇒ Identifier et repérer les principaux organismes administratifs, sites Internet institutionnels et les investir pour mobiliser ses droits (moncompteformation.gouv.fr, monservicepublic.fr, ameli.fr)
- ⇒ Faciliter les démarches d'accès aux droits communs
- ⇒ Comprendre, remplir, actualiser son ou ses profils sur des sites Internet institutionnels pour mobiliser ses droits
- ⇒ Mieux m'organiser dans la gestion des documents administratifs
- ⇒ Identifier les acteurs qui peuvent m'accompagner dans mes démarches et m'apporter une aide gratuitement : conseiller numériques, aidants « connects »...